



Nendaz renouvelle la certification « Cité de l'énergie! »

par Frédéric Fragnière, conseiller communal en charge de la commission « Administration et développement durable »

Avec le label « Cité de l'énergie », la Commune de Nendaz est distinguée pour sa politique énergétique exemplaire et mesurable. Les Cités de l'énergie jouent un rôle décisif pour la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

L'utilisation et la production énergétiques sont un grand défi pour l'avenir. Les collectivités publiques se doivent d'y réfléchir et de définir des stratégies à leur niveau de compétence.

Sous l'impulsion de la commission « Administration générale et développement durable », la Commune de Nendaz a entrepris un important travail dans les domaines de l'énergie et du développement durable en 2010 récompensé par la certification « Cité de l'énergie » en 2011. Les actions planifiées ont été largement mises en œuvre ce qui lui permet de renouveler aujourd'hui sa certification avec 70% des mesures

possibles qui ont été réalisées ou planifiées. L'obtention de ce label exigeant est une reconnaissance professionnelle de haut niveau pour les Communes qui structurent leur politique énergétique et qui s'engagent vers une politique durable en matière d'environnement, de transport et d'énergie.

La stratégie énergétique de la Commune de Nendaz se réfère aux objectifs fédéraux et cantonaux en matière de politique énergétique et climatique, issus du principe général du développement durable ancré dans la Constitution fédérale. Un nouveau programme communal de politique



énergétique 2016-2019 intégrant des lignes directrices et des objectifs à atteindre a été défini et validé par le Conseil communal.

La Commune de Nendaz s'engage notamment à :

- réduire ses besoins (électricité, énergies fossiles) par une utilisation économe, rationnelle et efficace de l'énergie ;
- garantir un approvisionnement durable et sûr en énergie ;
- augmenter la part de ses énergies renouvelables ;
- réduire les impacts sur l'environnement ;
- garantir un environnement économique et social favorable à ses citoyens et ses hôtes.

En tant que Commune soucieuse d'un développement durable conscient et cohérent, Nendaz agit ainsi dans le respect des principes de durabilité, d'exemplarité et d'efficacité. Des mesures concrètes sont mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. On peut notamment citer les principales actions suivantes réalisées ces dernières années :

- Obtention des labels « Cité de l'éner-



Yves Balet (chef du Service de l'édilité), Frédéric Fragnière (conseiller communal) et Olivier Ménétrety (chef du Service des travaux publics). © Jean-Pierre Guillermin

gie», «Valais Excellence» et «Commune en santé»

- Elaboration en cours d'un plan directeur énergétique communal
- Amélioration de la gestion des déchets : aménagement de places de voirie, augmentation du type de déchets récoltés, ...
- Amélioration de la mobilité : funiculaire des Ecluses, parkings en station, bus navette, transports publics plaine-montagne, passerelle sur le Rhône à Aproz...
- Renouvellement de l'éclairage public (LED)
- Construction des bâtiments publics selon les critères «Minergie» : salle de gymnastique de Haute-Nendaz,

école d'Aproz.

- Production d'énergie avec la valorisation du GAZ à la STEP de Bieudron
- Encouragement à la rénovation et transformation de vieilles bâtisses situées dans les zones villages
- Homologation en cours du nouveau plan d'aménagement de zones
- Achat d'éco-électricité (100% verte SEIC)
- Promotion de l'achat de vélos électriques à travers l'octroi de subventions
- Programme public de sensibilisation en collaboration avec le groupe SEIC-TELEDIS
- Valorisation du potentiel hydroélectrique du réseau d'eau potable

«Nendaz s'engage et agit pour l'environnement». C'est avec cette vision que le Conseil communal poursuivra cette démarche et vise désormais à obtenir la plus haute distinction des Cités de l'énergie en atteignant les exigences du label «European Energy Award® GOLD». Pour l'obtenir, plus de 75% des mesures possibles doivent être réalisées ou planifiées. Pour y arriver, la Commune de Nendaz lance une action pour vous aider à réduire votre consommation d'eau *(voir encadré)* ! Profitez-en et aidez-nous à atteindre cet objectif!

Economisez l'eau en un clic !

Saviez-vous que 1 minute de lavage des mains :

- consomme environ 12 litres d'eau ?
- brûle 30 litres par an de mazout pour la production d'eau chaude ?
- coûte plus de CHF 50.- par an pour une famille de 4 personnes ?

Simple à installer, économique et écologique ! En utilisant un réducteur de débit, vous économisez jusqu'à 60% d'eau. Il s'adapte à 95% des robinets. Fabriqué à partir de matériaux de première qualité et résistant au calcaire, il vous permettra d'économiser de l'eau et de l'énergie sans changer vos habitudes.

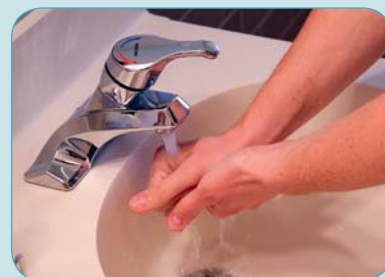
300 économiseurs d'eau sont offerts par la Commune de Nendaz !

Profitez de cette action et recevez gratuitement 1 économiseur d'eau !

Offre valable pour les habitants de la Commune de Nendaz dès le 16 août 2016 auprès de l'administration communale à Basse-Nendaz sur présentation d'une pièce d'identité, jusqu'à épuisement des stocks.

Renseignements : 027 289 56 00, commune@nendaz.org

Merci pour votre engagement en faveur de l'environnement !



La Commune offre 300 économiseurs d'eau. ©SD

Nendaz est toujours une « Commune en santé »

La Commune a obtenu, haut la main, le renouvellement de son label « Commune en santé ». Elle conserve ses « 3* », soit la catégorie la plus exigeante en termes de nombre de mesures à implémenter.



En mai 2011, Nendaz était la première commune à décrocher les 3 étoiles. Cette distinction est accordée si au moins trois mesures reconnues sont mises en œuvre dans chacun des six domaines suivants : politique communale, animations et fêtes, famille et solidarité, école, économie et tourisme, espace public. La Commune propose actuellement 39 mesures retenues par l'organe de

Qu'est-ce que le label « Commune en santé » ?

Promotion Santé Valais en collaboration avec le centre Alimentation Mouvements a créé le label « Commune en santé » en 2009 afin de valoriser les municipalités qui contribuent à promouvoir la santé publique sur leur territoire. En proposant des mesures et des activités ciblées, la commune joue un rôle central et contribue à améliorer l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

Pour en savoir plus : <https://www.labelcommunesante.ch/valais.html>